



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

ID : 083-218300036-20200922-DCM2020\_085-DE



Délibération N° 2020-085

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Alain POILPRÉ représenté par Aude ABIME,  
Roger MALAMAIRE représenté par Claire CANDELA,  
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,  
Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,  
Michel MANISCALCO représenté par Raymond BORIO,  
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 09    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE « MEDECINE PREVENTIVE » DU CENTRE DE GESTION DU VAR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services des collectivités et des établissements publics doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Var d'adhérer, par convention, à son service de médecine préventive.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Ampus a adhéré au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var par convention depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service « Médecine Préventive » entre la commune d'Ampus et le Centre de Gestion du Var prendra fin le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 un taux de cotisation appliqué à la masse salariale a remplacé la facturation à l'acte qui a été supprimée. Monsieur le Maire précise que le taux de cotisation était de 0,35% pour l'année 2018 et 0,39% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour les communes affiliées.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention pour l'année 2021 qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an et qui pourra être reconduite par accord tacite d'année en année jusqu'au 31 décembre 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention 2021-2024 d'adhésion au service « Médecine Préventive » du Centre de Gestion du Var,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget communal pour les exercices concernés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

